

Parlement britannique pour obtenir la modification de notre propre constitution. Le Canada a depuis longtemps acquis sa souveraineté et son indépendance, lors des deux guerres mondiales et par le biais d'un processus de développement constitutionnel qui, du moins à certains égards, pourrait servir de modèle au monde.

Il serait tragique que le Canada et la Grande-Bretagne entachent leur cheminement constitutionnel commun à la toute fin du processus. À ces parlementaires britanniques qui peuvent se sentir inconfortables dans la situation présente, et tout particulièrement à sir Anthony Kershaw, je dis simplement que vous ne réglerez pas un problème en Grande-Bretagne ou au Canada en en faisant un problème entre la Grande-Bretagne et le Canada. Vous ne pourrez rapatrier le problème sans rapatrier la solution. Et, par-dessus tout, vous ne pourrez vous débarrasser d'un anachronisme de procédure bien réel en ressuscitant un anachronisme de fond, en revendiquant un rôle de "gardien" qui doit sûrement vous sembler tout aussi irréel qu'à nous. Pourtant, il existe un moyen de régler nos problèmes constitutionnels au Canada, comme il se doit, un moyen conforme aux précédents, un moyen qui respecte la dignité et la souveraineté de la mère des Parlements comme du Parlement du Canada. Et, peut-être plus que tout, il existe un moyen qui respecte le grand principe d'un gouvernement responsable qui est l'élément le plus fondamental de notre héritage commun. Et il n'y a qu'un seul moyen. Le Parlement britannique doit entériner les mesures constitutionnelles demandées par le Gouvernement du Canada, et doit confier la responsabilité de ces mesures aux responsables ultimes, le Gouvernement et le Parlement du Canada.

De cette façon, nous consoliderons cette profonde amitié qui nous lie.